

Liste des participant(e)s

Participant(e)s		
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau		
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Prénom	Nom	Fonction
Freddy	BORREMANS	Représentant la Communauté de communes des Premiers Sapins
Christian	BOUDAY	Conseiller général du Doubs, Président de la Commission Locale de l'Eau
François	BOUVERET	Maire d'Ivory
Célestin	CATTANEO	Représentant le syndicat mixte de la Loue, vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Eric	DURAND	Conseiller régional de Franche-Comté, vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Pierre	MAIRE	Représentant la communauté de communes Amancey - Loue - Lison
Alain	SIRUGUE	Représentant la communauté de communes du Larmont
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau		
Collèges des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Michel	MARMET	Représentant le Président de l'association « Commission de Protection des Eaux »
Jean-Louis	MARCHETTO	Représentant le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) 25
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics		
Michel	FOLTETE	Représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Doubs
Cyril	GAUDOT	Représentant le Directeur Départemental des Territoires (DDT) du Doubs
Iona	BOUVIER	Direction Départementale des Territoires (DDT) du Jura, représentant le Préfet du Jura
Daniel	BOUTHIAUX	Représentant le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Doubs
Jean-Yves	OLIVIER	Représentant le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté
Autres participant(e)s		
Alain	BOUVERET	Conseil Général du Doubs, service environnement
Pauline	LÉPEULE	Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs
Absent(e)s ou excusé(e)s		
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau		
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Jean	BOURGEAIS	Représentant la communauté de communes de Val de Morteau
Claude	DUSSOULLIEZ	Président de la communauté de communes du plateau de Frasné et du val du Drugeon
Claude	THOMET	Représentant le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Sainte Marie
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau		
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Claude	DE MONTRICHARD	Présidente de l'association des propriétaires riverains de la Loue et du Lison
Maurice	DEMESMAY	Représentant le Président de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, Président du Syndicat mixte de la Loue
Thomas	GROUBATCH	Représentant le Vice-Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Doubs
Hervé	CART	Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs
Membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau		
Collège des représentants de l'Etat, de ses établissements publics, et de l'Agence Régionale de Santé		
Laura	REYNAUD	Sous Préfète de Pontarlier
Johann	GRANADOS	Représentant le Directeur de la délégation de Besançon - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Elodie	MEHL	Chef de la délégation départementale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) du Doubs
Autres participant(e)s		
Marc	FORET	Directeur de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs

Introduction

M. BOUDAY souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il cite les personnes qui se sont excusées : Me REYNAUD, Me MEHL, M. DEMESMAY, M. GRANADOS, M. FORET, M. TOURENNE, M. GROUBATCH. Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

- ✓ Analyse des avis reçus pendant la phase de consultation sur le projet de SAGE révisé et élaboration de propositions pour les prendre en compte (avant présentation en CLE) : suite du travail engagé le 18/12/12
- ✓ Actualités du bassin Rhône-Méditerranée : le représentant de l'Agence de l'Eau s'étant excusé, ce point sera abordé lors d'une réunion ultérieure

Analyse des avis reçus pendant la phase de consultation sur le projet de SAGE révisé et élaboration de propositions pour les prendre en compte (avant présentation en CLE) : suite du travail engagé lors de la réunion du 18 décembre

Cf fiche de synthèse (envoyée par mail puis distribuée en séance), recueil des avis reçus lors de la consultation (transmis par courrier en juin 2012), rapport de la Commission d'Enquête (envoyé par mail puis par courrier)

M. BOUDAY rappelle que l'objectif est d'élaborer des propositions pour la prise en compte des avis reçus dans le projet de SAGE, afin de présenter à la prochaine CLE un projet définitif.

Me LÉPEULE indique que seules les remarques techniques n'ont pas été traitées lors de la dernière réunion (pages 4 à 6 du document de séance). Elle présente, thème par thème, les avis reçus, et les propositions faites au bureau pour leur prise en compte.

Relevé de décisions par thème : remarques techniques

Remarques techniques sur l'objectif général A

- La mesure A3.2 sera précisée, selon la proposition des services de l'Etat - il sera également ajouté que les embâcles retirées doivent être éliminées selon la réglementation en vigueur ;
- La possibilité d'inscrire dans le SAGE une mesure concernant la gestion coordonnée des vannages sur certains ouvrages avait été écarté par la commission A (réunion du 06/07/10) ; même si cette possibilité reste intéressante, il est trop tard pour y réfléchir à ce stade ;
- Le rétablissement de la continuité écologique reste une priorité : la recherche d'un équilibre entre les objectifs de la directive énergie et de la directive cadre sur l'eau a été faite au niveau bassin ; M. DURAND indique que le rapport du conseil scientifique du comité de bassin a jeté un certain trouble sur ce thème ; M. GAUDOT précise qu'effectivement, le rapport indique que ce n'est pas forcément la voie d'action unique, ni la plus intéressante au niveau coût/efficacité, mais qu'elle reste un levier indispensable pour améliorer le fonctionnement des rivières ;
- Les travaux de restauration du Doubs à Labergement Sainte restent une priorité pour la CLE en raison du gain écologique attendu ; les riverains seront associés au projet dès sa définition et des mesures compensatoires devront être étudiées si besoin ;

Remarques techniques sur l'objectif général B

- La fiche-action B6.1 et la mesure B3.1 seront précisées selon les remarques des services de l'Etat ;
- Les propositions du Conseil général du Doubs et de la commune de Labergement Sainte Marie, par rapport aux prélèvements dans le lac Saint-Point, ne seront pas intégrées : les décisions concernant la gestion de la ressource dans le Haut-Doubs sont du ressort de la future commission qui travaillera sur ce thème ;
- Concernant la recommandation B3.4 sur la récupération d'eau de pluie, M. DURAND fait remarquer que - de façon générale - le rôle de la CLE ne doit pas s'arrêter à inscrire une recommandation dans un document : il faudra de la communication, de l'accompagnement technique, etc, afin que les recommandations soient appliquées concrètement ;

- Concernant les sources non protégeables, il est précisé que les communes ont la possibilité de les protéger dans leurs documents d'urbanisme si elles le souhaitent ;
- La mesure B2.3 sera précisée selon la remarque des services de l'Etat ;
- Les propositions de la commune d'Ornans concernant la gestion quantitative ne sont pas retenues ;

Remarques techniques sur l'objectif général C

- La proposition des services de l'Etat concernant la limitation des quantités épandues n'est pas retenue, ce point ayant déjà été discuté en commission (réunion du 29/10/10). M. FOLTETE ajoute qu'une limitation irait à l'encontre du travail d'accompagnement que mène la Chambre, et qui vise à responsabiliser les agriculteurs et à adapter leur travail en fonction du terrain. M. GAUDOT indique que cette proposition avait pour objet de remplir un vide : rien n'existe actuellement dans la réglementation. M. DURAND juge que les mauvaises pratiques existent surtout dans les petites exploitations qui - pour diverses raisons - ne sont pas dans une dynamique de mise aux normes, et auraient besoin de conseils techniques. Il pense qu'il serait intéressant d'inscrire dans le SAGE un encadrement à minima des pratiques. M. LÉPEULE rappelle qu'un guide de bonnes pratiques en milieu karstique est annexée au SAGE, mais sans rappel particulier dans le PAGD. M. BOUDAY propose qu'une recommandation soit ajoutée, et renvoie au guide des bonnes pratiques.
- La mesure C1.1 sera précisée sous cette forme : « l'analyse sera effectuée au minimum au cours des deux bilans annuels réglementaires »
- La fiche-action concernant les décharges sera précisée selon la remarque de la communauté de communes du Val de Morteau
- Les propositions de la commune d'Ornans concernant l'assainissement ne sont pas retenues. Concernant l'objectif de rendement sur le phosphore, M. BOUVERET précise qu'il a déjà été augmenté par rapport au SAGE précédent. M. GAUDOT ajoute qu'augmenter l'objectif pour les très petites STEP reviendrait à interdire les filtres plantés de roseaux, qui sont des systèmes robustes convenant bien aux petites communes. Il ajoute que par ailleurs, il est plus pertinent de faire des efforts sur l'ensemble du système d'assainissement (réseau + STEP) plutôt que de rechercher la perfection uniquement au niveau des STEP. Concernant la remarque sur les déversoirs d'orage, M. BOUVERET précise que toutes les communes du Doubs ont reçu un courrier du Conseil général recommandant un entretien hebdomadaire de ces équipements. Ce courrier était accompagné d'un tableau de contrôle à remplir régulièrement.
- M. DURAND propose que soit reprise la recommandation du Conseil scientifique du Comité de Bassin, préconisant un meilleur suivi des flux de phosphore.
- La proposition de la commune d'Ornans - visant à permettre la création de porcheries supplémentaires sur le territoire uniquement si les effluents sont exportés - n'est pas retenue.
- Les objectifs pour le contrôle des branchements seront raccourcis selon la proposition du Conseil général du Doubs ; ces objectifs sont jugés tenables car ils concernent bien l'identification des problèmes et non leur résolution, qui nécessite un délai supplémentaire.

Remarques techniques sur l'objectif général D

- La ressource du tunnel du Mont d'Or (écoulements drainés par le tunnel et se dirigeant côté suisse) sera citée comme l'une des ressources potentielles du secteur.

Remarques techniques sur l'objectif général F

- La recommandation F1.3 relative à la préservation des souches piscicoles autochtones est conservée en l'état : la production de truites Fario stériles est possible¹. L'objectif est de ne pas contaminer le patrimoine génétique des truites Fario de souche locale.

Remarques techniques sur le règlement

- L'article 1 sera précisé selon la proposition des services de l'Etat
- Les exploitations agricoles concernées (= toutes sauf les ICPE) seront précisées dans l'article 7.
- Concernant la proposition d'interdire l'épandage dans toute doline dans l'article 7, une discussion s'engage. La Chambre d'agriculture indique que cela peut constituer une véritable difficulté pour

¹ La technique la plus courante est l'application d'un choc thermique sur les œufs après fécondation (source Fédération de Pêche du Doubs)

certaines agriculteurs, et que de plus, toutes les dolines ne présentent pas le même risque d'infiltration : elle propose que seules les dolines à risque fort soient concernées. M. MARMET n'est pas d'accord, et estime que toutes les dolines présentent un risque : c'est un minimum pour le SAGE d'interdire l'épandage dans toute doline. Me LÉPEULE ajoute que - après discussion avec l'ONEMA - l'expression « présentant un risque de transfert de pollution vers le sous-sol » proposée par la Chambre, risque d'être difficilement applicable par la Police de l'Eau. M. DURAND suggère que l'interdiction concerne aussi les dolines qui ont été rebouchées. M. BOUDAY propose que l'interdiction concerne toutes les dolines, y compris celles ayant été comblées, et que seules les exploitations sans plan d'épandage soient concernées : ainsi les exploitations qui se trouveraient éventuellement en difficulté pourront faire établir un plan d'épandage précis. Pour identifier les dolines ayant été comblées, la police de l'Eau pourra s'appuyer sur les inventaires existants, même si ils ne sont pas exhaustifs. La définition du terme « doline » sera ajoutée dans le glossaire du SAGE.

- Concernant les plans d'eau : ce point complexe de la rédaction du règlement nécessite un travail entre les services de l'Etat et la chargée de mission. Une proposition sera transmise rapidement par mail aux participants.
- Des modifications de forme ou de détail, suggérées par les services de l'Etat, seront intégrées.

Le bureau valide ces propositions d'amendement. Elles seront présentées pour validation lors de la prochaine réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau, prévue le mercredi 30 janvier à 9h30 aux GRANGES-NARBOZ.

M. BOUTHIAUX souhaite signaler qu'il estime blessants les mots de la commission d'enquête, qui désigne dans son rapport comme « potentiellement nuisibles » les sports de loisirs liés à l'eau. M. BOUDAY répond qu'il est d'accord sur ce point : le terme est offensant. Ces sports font partie du « paysage » social et économique, au même titre que les multiples activités humaines sur le bassin versant.

Pour donner suite à la dernière réunion de bureau, les participants sont informés que le dossier de demande d'autorisation du projet des Thermes de Salins-les-Bains n'a pas encore été déposé. La CLE sera consultée en temps utile.

Ordre du jour de la prochaine CLE

Me LÉPEULE demande si des points particuliers doivent être portés à l'ordre du jour de la prochaine CLE. A ce jour sont prévus :

- la présentation des modifications proposées par le bureau, et la délibération de la CLE sur le projet définitif,
- un point sur les perspectives (notamment le travail à venir de la commission « gestion quantitative »),
- l'éventuelle modification du règlement intérieur pour réduire le nombre de membres du bureau.

M. BOUDAY demande si ce dernier point est bien nécessaire. Me LÉPEULE répond qu'il avait été présenté et approuvé sur le principe lors du dernier bureau : sur les 52 membres de la CLE, 23 font partie du bureau (+ officiellement, la chambre d'agriculture et bientôt la chambre de commerce et d'industrie), on retrouve peu de personnes extérieures au bureau lors des réunions plénières, et les décisions sont finalement largement prises en bureau. M. MARMET estime que plus il y a de démocratie participative, mieux c'est. M. BORREMANS estime que seul le collège des élus peut être réduit, car la participation des différents services administratifs est indispensable. Il ajoute qu'une éventuelle modification serait plus pertinente lors des élections de 2014. M. BOUDAY est d'accord : ce point ne sera pas abordé le 30 janvier.

M. BOUDAY remercie les personnes présentes, et clôt la séance.

A Ornans, le 10/01/13,
Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue
Christian BOUDAY

